

2024-05-02 12:08:42 44905959
date/date time/heure number/numéro

K. M. Hatt
Registrar-Conservateur

ARRÊTÉ N° 12-1

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
DE SAINTE-MARIE-SAINT-RAPHAËL**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque, dûment réuni, adopte la modification à l'arrêté n° 03-01 intitulé « Arrêté de zonage de Sainte-Marie-Saint-Raphaël » suivante :

1. en abrogeant le paragraphe 10.12.6.2 et en le remplaçant par :

- « 10.12.6.2** Au bâtiment accessoire, ni aucune construction accessoire ne peut avoir une superficie,
- a) de plus de 145 mètres carrés dans une zone RA, RC, CH, M, TB et N; et
 - b) plus grande que celle correspondant au bâtiment principal ou à la construction principale dans une zone I1 et INS.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): **19 mars 2024**

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): **19 mars 2024**

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: **16 avril 2024**

TROISIÈME LECTURE (par son titre): **16 avril 2024**
et adoption


Bernard Savoie, maire


Dave Brown, greffier